

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00175

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS - REMPLACEMENT ET ISOLATION
DES HUISSERIES DE LA MAIRIE ET DE LA CRECHE DU BOURG**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 01 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180223-D20180017510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180601

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,
M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS - REMPLACEMENT ET ISOLATION DES HUISSERIES DE LA MAIRIE ET DE LA CRECHE DU BOURG

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment (avec priorisation des travaux selon les gains énergétiques et environnementaux attendus), sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux de remplacement et d'isolation des huisseries de la mairie et de la crèche du bourg.

II. Le projet porté par la commune de Saint-Jean-Bonnefonds

Dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie, la commune de Saint-Jean-Bonnefonds a fait réaliser en 2012 un audit énergétique global de ses bâtiments. La mairie et la crèche du bourg se sont révélés être les plus consommateurs en terme de dépenses énergétiques par m³ chauffé.

Après avoir procédé au remplacement de la chaudière vieillissante de la mairie et à l'isolation des combles de la crèche, la commune souhaite poursuivre ses efforts pour améliorer le bilan énergétique de ces deux bâtiments, ainsi que le confort de leurs usagers,

notamment en hiver pour la mairie (déperditions thermiques au niveau des menuiseries) et en été pour la crèche (pic de surchauffe dû aux parties vitrées non protégées).

Aussi, les travaux suivants sont envisagés pour les années 2017, 2018 et 2019 :

- Pour la Mairie :
 - Remplacement des menuiseries en aluminium (années 90, double vitrage de 1^{ère} génération) par des ensembles bois / alu ;
 - Intégration dans les menuiseries de lambrequins pour diminuer la hauteur du vitrage ;
 - Isolation en faux plafond des anciens coffres de volets roulants ;
 - Remplacement des volants roulants existants par des volets roulants isolants au rez-de-chaussée ;
 - Installation de brises soleil orientables (BSO) en aluminium au 1^{er} étage ;
 - Réfection et isolation du puits de lumière naturelle présent en toiture terrasse.
- Pour la crèche :
 - Installation de protections solaires extérieures adaptées sur les fenêtres du 1^{er} étage et du rez-de-chaussée, ainsi que sur la verrière (brises soleil, stores et films solaires).

Le coût total d'opération est estimé à 119 570,95 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Jean-Bonnefonds s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 66 000,00 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 50 300,00 €.

Comme suite à la demande de la commune et compte tenu du taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole, il est proposé une aide à hauteur de 47 828,38 € pour ce projet.

En déduisant ce montant de fonds de concours, le solde restant à consommer serait désormais de 2 471,62 €.

La commune sollicite également une aide financière auprès de l'Etat (DETR), à hauteur de 23 914,19 € (soit 20 % du montant de l'opération).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Jean-Bonnefonds pour les travaux de remplacement et d'isolation des huisseries de la mairie et de la crèche du bourg d'un montant maximum de 47 828,38 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU